

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mars 2023

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois le **30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

30 mars 2023

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°11.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la délibération :

**Finances - Budget Principal -
Compte Administratif 2022**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

En section de fonctionnement :

S'agissant des **dépenses** (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2022, est de 2 329 k€, au regard de 2 467 k€ pour l'exercice 2021, soit une diminution du poste de - 137 k€ (- 5,6%).

Pour les chapitres les plus significatifs :

Chapitre 011 : Diminution des charges à caractère général sur l'exercice 2022, au regard de 2021, de - 9% (- 31 k€)

Les postes en augmentation :

- dépenses d'énergie : + 14 k€ (gaz - électricité)
- fournitures administratives : + 7 k€ (élections professionnelles)
- voyages et déplacements : + 12 k€ (reprise activité itinérante + augmentation carburant)

Les postes en diminution :

- locations mobilières : - 15 k€ (location matériel concours)
- assurances : - 5 k€ (nouveau contrat)
- versements à des organismes de formation : - 11 k€ (formation DIUST)
- concours divers : - 30 k€ (conventions concours)

Chapitre 012 : Diminution globale du chapitre des charges de personnel de - 68 k€, soit - 4 %

S'agissant des charges de personnel, hors agents privés momentanément d'emploi (FMPE), malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2022 (+ 3,5% / + 17 k€), le poste présente une stabilité au regard de l'exercice 2021.

Cette situation s'explique par le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle sur l'exercice 2021 et à l'organisation du concours d'ATSEM (indemnisation membres jury).

S'agissant des traitements des FMPE (11), le dispositif de dégressivité des salaires continue de s'appliquer. Pour 2021 : 387 k€, pour 2022 : 319 k€.

Chapitre 65 : Diminution des autres charges de gestion courante sur l'exercice 2022, au regard de 2021, de - 14% (- 36 k€) essentiellement liées aux dépenses d'exercice du droit syndical.

Pour ce qui concerne les **recettes** (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2022, s'élève à 2 554 k€, poste en légère augmentation au regard de 2021 (2 518 k€), soit une augmentation de + 36 k€ (+ 1,4%).

Pour les chapitres les plus significatifs :

Chapitre 70 : Augmentation des produits des activités sur l'exercice 2022, au regard de 2021, de + 10% (+ 199 k€), liée aux recettes « cotisations obligatoires et cotisations additionnelles » (+ 108 k€), aux recettes « convention concours » (+ 50 k€) et aux activités facturables des différents services (archivage, secrétaires de mairie itinérantes, prévention, conseil en organisation)

Chapitre 74 : Diminution du chapitre dotations, subventions et participations sur l'exercice 2022, au regard de 2021, de - 33% (- 133 K€) due essentiellement à la baisse des contributions versées pour la prise en charge des FMPE et à l'absence de versement, pour l'année 2022, de la subvention FIPHFP

En section d'investissement :

Les dépenses réelles, hors restes à réaliser, s'élèvent à 62 k€. Dépenses entièrement financées par autofinancement.

Les principales dépenses, pour l'année 2022, sont les acquisitions de matériel informatique pour 24 k€ et des travaux de bâtiments pour 22 k€.

Les recettes réelles s'élèvent à 3 k€ (recettes FCTVA).

Les principaux indicateurs :

- L'épargne de gestion s'élève, en fin d'année 2022, à 225 k€, au regard de 51 k€ pour l'exercice 2021.
- L'épargne brute et l'épargne nette sont identiques à l'épargne de gestion. En effet l'établissement ne porte pas de dette.
- Le taux d'épargne brute, en nette évolution, est de 8,8% pour l'exercice 2022, au regard de 2,0% pour l'exercice 2021.

L'effectif de l'établissement, fin 2022, est de 31 agents permanents (27,4 ETP), dont 24 agents titulaires et 7 agents contractuels. Au 31 décembre 2021, l'effectif était de 29 agents permanents (25,1 ETP) dont 20 agents titulaires et 9 agents contractuels.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable,

Le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de l'exercice 2022, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre) :	2 430 169,45 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre) :	2 626 080,02 €
Résultat d'exercice 2022 :	+ 195 910,57 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 479 317,60 €
Résultat de clôture :	+ 675 228,17 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre) :	133 704,77 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre) :	104 240,64 €
Résultat d'exercice 2022 :	- 29 464,13 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 1 514 545,11 €
Résultat de clôture :	+ 1 485 080,98 €
Résultat global de clôture 2022 :	+ 2 160 309,15 €
Solde des restes à réaliser :	- 9 034,44 €

Conformément à la réglementation en vigueur, dans la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président.

Le Président remplacé pour cette délibération par le 1^{er} Vice-Président, M. Alain GOUTX, se retire au moment du vote.

Il est alors procédé au vote :

Pour : 21
Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président (conformément à la réglementation), après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

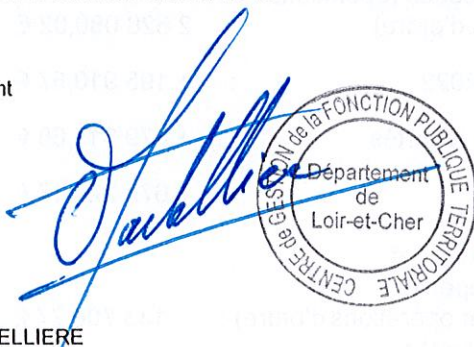
- d'approuver, au titre de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2022,
- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2022, tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/04/2023
Exécutoire le : 05/04/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

The block contains a blue ink signature of Eric Martelliere and a circular official stamp. The stamp's outer ring reads 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' and the inner part reads 'Département de Loir-et-Cher'.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 30 mars 2023

Le Président,

Eric MARTELLIERE

The block contains a blue ink signature of Eric Martelliere and a circular official stamp. The stamp's outer ring reads 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' and the inner part reads 'Département de Loir-et-Cher'.